



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-20

FINANCES

4 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

4 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif M14, eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI, de l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 767 737,11 €	5 471 643,57 €	13 239 380,68 €
Dépenses	3 672 514,88 €	3 036 730,84 €	6 709 245,72 €
Résultat de l'exercice	4 095 222,23 €	2 434 912,73 €	6 530 134,96 €
Résultat antérieur	7 675 719,28 €	-3 777 925,70 €	3 897 793,58 €
Résultat total	11 770 941,51 €	-1 343 012,97 €	10 427 928,54 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du 25 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 24 juin 2015 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 16 septembre 2015 approuvant la décision modificative n° 2,

Vu la délibération du 09 décembre 2015 approuvant la décision modificative n° 3,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

FINANCES

4 – Approbation du compte administratif de l'année 2015 – eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU :

1- Adopte le compte administratif M14 - de l'exercice 2015, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	7 767 737,11 €	5 471 643,57 €	13 239 380,68 €
Dépenses	3 672 514,88 €	3 036 730,84 €	6 709 245,72 €
Résultat de l'exercice	4 095 222,23 €	2 434 912,73 €	6 530 134,96 €
Résultat antérieur	7 675 719,28 €	-3 777 925,70 €	3 897 793,58 €
Résultat total	11 770 941,51 €	-1 343 012,97 €	10 427 928,54 €

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 5 avril 2016

Guy MESSAGER



Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-20-DE
Date de télétransmission : 05/04/2016
Date de réception préfecture : 05/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.